



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES

Communiqué de presse

Quand l'Etat déraisonne, la nature trinque

En faisant des déclarations fracassantes à l'occasion d'une visite dans la Drôme sur des possibilités de tirs de loups à l'occasion de battues au gibier, le ministre de l'Agriculture n'a rendu service ni au monde de l'élevage ni au respect des engagements internationaux de notre pays en matière d'espèces protégées.

Nos associations dénoncent fermement cette dérive et précisent que ce dispositif n'est prévu ni dans le "Plan Loup" ni dans les arrêtés interministériels du printemps dernier. De même, elles constatent que ces annonces ont été faites dans la plus grande opacité, sans consultation ni même information du Groupe National Loup, ce qui constitue une première pour cette instance consultative qui existe depuis plus de 15 ans.

Si des dérogations à la protection du loup sont prévues par la réglementation, en cas d'attaques récurrentes et de dommages importants sur des troupeaux efficacement protégés, il est aussi réglementairement obligatoire que ces autorisations de "prélèvement" soient dûment encadrées par les services de l'Etat. Ce qui ne serait d'évidence pas le cas lors de situations de chasse "ordinaire", et créerait les conditions de destructions de loups hors de tout contrôle.

L'Etat doit assumer une politique d'équilibre : permettre la présence sur notre territoire de cette espèce protégée, tout en soutenant l'élevage par la mise en oeuvre de moyens de protection effectifs, et en usant des possibilités de dérogations de façon cadrée et rigoureuse.

A l'inverse, en faisant des déclarations démagogiques, le ministre donne des gages à certains lobbies de la chasse et de l'agriculture, mais ne s'attaque nullement aux difficultés structurelles de la filière ovine. Cette attitude politicienne est certes plus facile à tenir mais ne permet en rien de résoudre les problèmes de pérennité des filières d'élevage ni de proposer la recherche du nécessaire compromis entre le maintien légitime de ces activités humaines et les objectifs de protection de la biodiversité.

20 septembre 2013, FRAPNA Rhône-Alpes - LPO Rhône-Alpes